



Montpellier le 25 mars 2010

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

## Deux nouveaux cas d'électrocution d'Aigles de Bonelli dans l'Hérault

Début mars 2010, des agents de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ont récupéré un jeune Aigle de Bonelli blessé, à l'est de Béziers, dans le département de l'Hérault. L'examen vétérinaire indique qu'il s'est électrocuté sur une des lignes électriques de la zone. Vu la gravité des plaies, l'oiseau a malheureusement dû être euthanasié. Quelques jours plus tard, une visite de terrain complémentaire de l'ONCFS a permis la découverte du cadavre d'un second aigle lui aussi électrocuté sur le réseau électrique.

L'Aigle de Bonelli, rapace emblématique et menacé du pourtour méditerranéen, ne compte que 30 couples en 2010 sur l'ensemble du territoire français. Protégé depuis 1999 par 2 Plans Nationaux d'Action menés sous l'égide du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, il est toujours soumis à de très fortes menaces mettant en péril sa survie dans notre pays. L'électrocution et la collision sur les lignes électriques constituent les causes principales de mortalité pour l'espèce, bien avant le braconnage, le dérangement pendant la reproduction, ou encore la disparition des habitats favorables. Ainsi, depuis 1990, pas moins de 26 oiseaux ont été retrouvés électrocutés dans le sud de la France et ce chiffre doit être considéré comme un minimum, compte-tenu de la difficulté de retrouver les dépouilles dans la nature. Des solutions techniques existent pour atténuer la dangerosité des lignes mais jusqu'à maintenant, les actions correctrices menées par les compagnies en charge du transport de l'électricité n'ont pas suffi à limiter de manière sensible cette menace.

Les deux oiseaux trouvés dernièrement dans l'Hérault sont des individus immatures bagués en 2008 et 2009 dans les Bouches du Rhône. Après avoir quitté leur site de naissance, les jeunes aigles sont en effet erratiques pendant deux à trois ans et se concentrent sur des sites spécifiques où les proies sont abondantes et où il n'y a pas de compétition possible avec des oiseaux adultes territoriaux. Pendant les premières années de leur vie, les aigles sont très vulnérables et peu atteignent finalement l'âge adulte. Ainsi, sur un peu moins d'une trentaine d'aiglons qui prennent leur envol chaque année en France, seuls 3 à 6 survivront jusqu'à l'âge adulte et seront à même de s'intégrer à la population reproductrice vers 4-5 ans.

L'est de Béziers fait partie des 3 principaux sites français de concentration d'Aigles de Bonelli non cantonnés en période d'erratisme. L'importance de cette zone pour l'espèce n'est connue que depuis l'électrocution de 2 autres jeunes oiseaux en 2008-2009 trouvés sous le même poteau. A la suite de ces premiers accidents, ERDF (Electricité Réseau Distribution France), en charge du réseau électrique Moyenne Tension, a mis en place en 2009 une première série d'équipements de neutralisation pour réduire localement le risque d'électrocution. Malheureusement, les deux cas de mortalité des jours derniers prouvent qu'il y a dans ce secteur, très attractif pour l'espèce, de nombreuses lignes dangereuses et donc la nécessité de mettre en place un plan de neutralisation préventif d'ensemble, pas seulement sur le réseau Moyenne tension, mais aussi sur les lignes Haute tension gérées par RTE (Réseau de Transport d'Electricité).

Dans les jours à venir, les différents organismes impliqués dans la protection de l'espèce vont réaliser des prospections de terrain puis produire des cartographies de dangerosité des lignes. Celles-ci seront ensuite transmises aux partenaires ERDF et RTE en charge des réseaux électriques du secteur. Dans l'immédiat de nouvelles campagnes de neutralisation devraient être engagées avant la fin de l'été, c'est-à-dire avant que de nouveaux jeunes oiseaux nés cette année arrivent sur la zone.

*Pour plus d'informations, contacter :*

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (opérateur technique du Plan National d'Action Aigle de Bonelli désigné par la DREAL LR) :

Marc Lecacheur- Tel : 04 67 29 90 65- Mail : [pna@cenlr.org](mailto:pna@cenlr.org)

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon (coordinatrice du Plan National d'Action Aigle de Bonelli) :

Patrick Boudarel : Tel : 04.34.46.66.54 Mail : [patrick.boudarel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:patrick.boudarel@developpement-durable.gouv.fr)